

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Objet : modalités de réouverture de l'établissement

Mesdames, Messieurs,

Dans sa stratégie de déconfinement, M. le Premier Ministre envisage la réouverture des lycées à partir du mardi 2 juin 2020.

Dans cette perspective, les personnels du Lycée Professionnel Denis Papin ont envisagé l'accueil des élèves dans le strict respect du protocole sanitaire national. Vous voudrez bien prendre connaissance des modalités retenues pour l'établissement dans le document ci-joint.

Afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions, je vous demande de bien vouloir nous informer de votre souhait d'envoyer ou non votre enfant au lycée. Pour cela, je vous remercie de répondre à un sondage sur Pronote (compte de votre enfant) avant dimanche 24 mai.

En cas de difficultés pour répondre au sondage sur Pronote, vous avez la possibilité d'envoyer votre réponse par mail à ce.0410036s@ac-orleans-tours.fr en répondant aux trois questions du sondage ci-joint. Si vous choisissez cette solution, merci de préciser le nom, le prénom et la classe de votre enfant.

En fonction des réponses au sondage et des effectifs, une organisation pédagogique définitive vous sera communiquée dans le courant de la semaine prochaine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Michaël MARIET



Reprise d'activités au lycée Denis Papin

**À titre individuel
Personnels (3)**

Si le lycée ouvre le mardi 2 juin, mon fils/ma fille viendra en cours

Oui
Non

Pour venir au lycée, mon fils/ma fille utilisera le moyen de transport suivant :

Transport scolaire (bus)
A pied
Véhicule personnel ou familial
Deux roues

Mon fils/ma fille déjeunera au Rapido (si oui, un repas lui sera réservé)

Oui
Non



Modalités de reprise d'activités au lycée professionnel Denis Papin de Romorantin-Lanthenay

Depuis le 16 mars 2020, le lycée Denis Papin a dû fermer ses portes en raison de la crise sanitaire. La continuité pédagogique a été mise en place et a permis aux élèves de maintenir le lien avec leurs professeurs.

Dans sa stratégie de déconfinement, Monsieur le Premier Ministre a annoncé une réouverture progressive des établissements scolaires, dont les lycées professionnels à compter du 2 juin 2020.

La Commission Hygiène et Sécurité du lycée Denis Papin, réunie le lundi 11 mai 2020, s'est appuyée sur le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, pour envisager une réouverture de l'établissement dans le strict respect des cinq fondamentaux qui l'articulent :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Vous trouverez ci-dessous la déclinaison du protocole sanitaire national proposée par la Commission Hygiène et Sécurité du lycée Denis Papin et les mesures à respecter par les élèves de l'établissement afin de garantir leur sécurité et celle des personnels.

Départ du domicile

Les parents mesurent la température de leur enfant avant de quitter le domicile. Si la température est élevée (37,8°C et au-delà) ou si un doute apparaît sur son état de santé, l'élève reste à la maison. Il en va de même pour les personnels de l'établissement. En cas d'absence d'un enseignant annoncée le matin même, les élèves seront pris en charge jusqu'à ce qu'un parent vienne les récupérer au lycée ou jusqu'à la fin de la journée.

Aucun élève ne sera autorisé à entrer au lycée sans masque. Le règlement intérieur sera modifié en ce sens lors du Conseil d'Administration du 25 mai 2020. Il convient donc de prévoir deux masques par jour de présence dans l'établissement. Il est également conseillé de prévoir des mouchoirs jetables.

Arrivée des élèves

Les élèves empruntant les transports scolaires ne peuvent pas traverser la cité scolaire : l'accès au lycée Claude de France est interdit. Les élèves doivent emprunter la rue des Javelles pour rejoindre l'entrée du lycée Denis Papin, rue de la Deniserie.

Les élèves se déplaçant en deux roues sont priés de garder leur casque avec eux toute la journée.

Les élèves sont accueillis devant le lycée par un personnel de l'établissement. Ils doivent porter un masque et se laver les mains à leur arrivée avec du gel hydro-alcoolique mis à disposition.

Les élèves se dirigent ensuite directement dans la salle de classe qui leur est attribuée.

Entrées et sorties, sens de circulation

Pour éviter les croisements dans les couloirs, l'accès aux bâtiments et aux étages se fait soit depuis le hall d'accueil soit directement par l'extérieur (ateliers MEI, MELEC et MVA). **Toutes les sorties se font par les sorties de secours.** Le sens de circulation est donc le suivant : entrées hall d'accueil (porte est et porte ouest) vers les sorties de secours. Une signalétique sera installée pour guider les usagers (affiches aux murs : flèches et sens interdits).

L'accès au bâtiment administratif est limité. Ainsi, pour rencontrer la direction ou la secrétaire, les usagers (enseignants, élèves) se présentent d'abord à l'accueil. Les contacts téléphoniques doivent être privilégiés.

Lors des déplacements dans l'établissement, une distance d'un mètre entre élèves devra être observée et le port du masque est obligatoire.

Les visiteurs (parents d'élèves par exemple) ne seront pas autorisés à entrer dans l'établissement. Les contacts téléphoniques ou par mails doivent être privilégiés.

Lavage des mains, distanciation sociale, masques

Tous les usagers se lavent les mains très régulièrement, soit dans les sanitaires (savon et essuie-main en papier jetable), soit à l'aide d'une solution hydroalcoolique. Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée au lycée, à l'entrée en classe, avant et après être allé aux toilettes, avant et après être allé en récréation, avant et après le repas du midi, avant et après avoir éternué et avant de quitter le lycée en fin de journée. Chaque

salle de classe sera équipée d'un flacon de gel hydroalcoolique. Le lavage des mains au savon est privilégié pour les élèves des sections industrielles (MVA, MELEC, MEI)

L'installation des bureaux des élèves dans les classes ou des espaces de travail dans les ateliers respectera la distanciation sociale. Pour les activités qui ne le permettent pas, le port du masque est obligatoire à la demande de l'enseignant.

Les élèves doivent prévoir des masques en nombre suffisant pour la journée. Les masques de substitution doivent être transportés dans un sac plastique (type sac de congélation). Les élèves changeront de masque après le repas.

Sanitaires

Les élèves auront à disposition des sanitaires par classe. Ils ne devront pas utiliser les sanitaires des autres classes que la leur. Ils pourront s'y laver les mains à l'aide de savon et d'essuie-mains en papier.

En classe

Les enseignants attribuent une zone de travail à chaque élève, un bureau et une chaise pour la journée.

Pour la filière industrielle, les filles se changent dans leur vestiaire en respectant la distanciation physique (au moins 1m). Les garçons récupèrent leur tenue de travail dans les vestiaires puis se changent dans l'atelier, à leur bureau. Ils déposent leurs affaires sous leur bureau, dans un sac qu'ils auront apporté. En fin de journée, les élèves rangent leur tenue de travail dans le vestiaire.

Les enseignants s'assurent que la disposition des bureaux respecte la distanciation physique. En cas de doute, et pour des activités spécifiques, il est fait recours aux masques, pour les élèves et pour les enseignants.

Tout échange de matériel entre élève est strictement interdit. Les enseignants sont appelés à préparer du matériel individuel pour chaque élève avant leur arrivée en classe.

Dans tous les cas, des lingettes virucides seront à la disposition des élèves pour désinfecter leur matériel. En début et en fin de journée, il est demandé aux élèves de désinfecter leur espace de travail et tout le matériel utilisé à l'aide de ces lingettes.

Les salles et les ateliers seront aérés pendant au moins 15 minutes le matin et l'après-midi (pendant la récréation des élèves par exemple).

Repas et internat

L'internat sera fermé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La cantine scolaire reste fermée mais les élèves pourront prendre leur déjeuner au Rapido.

Un panier repas contenant un plat froid (salade ou sandwich au choix), un dessert (fruit ou produit laitier, pâtisserie) sera proposé pour 3,49€ (les élèves devront apporter leur bouteille d'eau).

Les élèves devront manger dans la salle de restauration, chacun à une table, à un horaire fixé à l'avance pour permettre le respect des consignes sanitaires et de la distanciation physique.

S'ils le souhaitent, les élèves auront aussi la possibilité de déjeuner à l'extérieur du lycée : toutefois, la pause déjeuner ne durera qu'une heure et les magasins autour du lycée ne permettent pas de déjeuner sur place. Il est donc vivement recommandé de déjeuner au Rapido.

Des personnels de l'établissement (CPE, AED, enseignants volontaires, DDFPT, personnel de direction) s'assureront du bon déroulement du temps de repas.

Récréations

Les élèves bénéficieront de récréations, soit dans un lieu de récréation extérieur spécifique à chaque classe, soit dans la classe ou l'atelier (en fonction de la météo, par exemple).

Pour éviter les croisements d'élèves, les récréations auront lieu de manière décalée.

Seuls les élèves fumeurs pourront aller fumer sur le trottoir devant le lycée aux heures de récréation, en respectant la distanciation physique de 1m entre eux. Leurs camarades non fumeurs ne pourront pas les accompagner.

Infirmierie

Aucun élève ne sera autorisé à se déplacer à l'infirmierie sans l'accord préalable des infirmières et ce, afin d'éviter que plusieurs élèves ne stationnent simultanément en salle d'attente. Les professeurs doivent donc téléphoner aux infirmières pour convenir d'un « horaire de rendez-vous ». Le professeur autorise ensuite l'élève à se rendre à l'infirmierie à l'horaire convenu.

En cas de suspicion de symptômes du COVID-19 (toux, fièvre...), l'élève doit immédiatement se couvrir le visage d'un masque. Après en avoir informé les infirmières et la vie scolaire, l'élève est envoyé en MdL (devant la vie scolaire) où il sera pris en charge avant son évacuation de l'établissement. La communauté scolaire sera informée des cas avérés afin de prendre les mesures qui s'imposent.

Organisation pédagogique, emplois du temps

L'organisation pédagogique du lycée dépendra du nombre d'élèves qui souhaitent y revenir. **Ainsi, les parents sont priés de faire connaître leur décision d'envoyer ou non leur enfant à l'aide d'un sondage sur Pronote.** Cette décision vaut pour la période du 2 au 12 juin (un autre sondage sera fait pour la période du 15 juin au 4 juillet). Aucun élève ne sera autorisé à entrer dans l'établissement s'il ne s'est pas inscrit lors du sondage.

Parallèlement au retour des élèves dans l'établissement, les cours en distanciel se poursuivront avec les professeurs qui n'accueilleront pas les élèves en cours.

Nous envisageons l'organisation suivante :

- Le lycée accueillera des élèves le lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Chaque classe aura cours 1 journée par semaine
- Horaires de la journée : 8h-17h
- Pause méridienne : 1h (variable selon l'horaire de passage au Rapido)
- Cours d'enseignement de spécialité professionnelle en priorité (8h-11h et 13h-16h)
- 2h maximum de cours d'enseignement général (11h-12h et 16h-17h)

Le sondage est accessible sur Pronote sur le compte des élèves dès à présent. Je vous remercie d'y répondre avant le dimanche 24 mai.

En fonction des réponses, une organisation précise vous sera envoyée dans la semaine du 25 au 29 mai.

Récapitulatif du matériel à prévoir par les élèves et les familles	
Matériel obligatoire	Matériel conseillé
Matériel scolaire	Mouchoirs en papier
2 masques par jour	Lotion hydro-alcoolique (pour le bus par exemple)
Bouteille d'eau	
Sac à vêtements (pour les élèves des filières industrielles)	